

Cas no. 1

Conflit sénégal-mauritanien

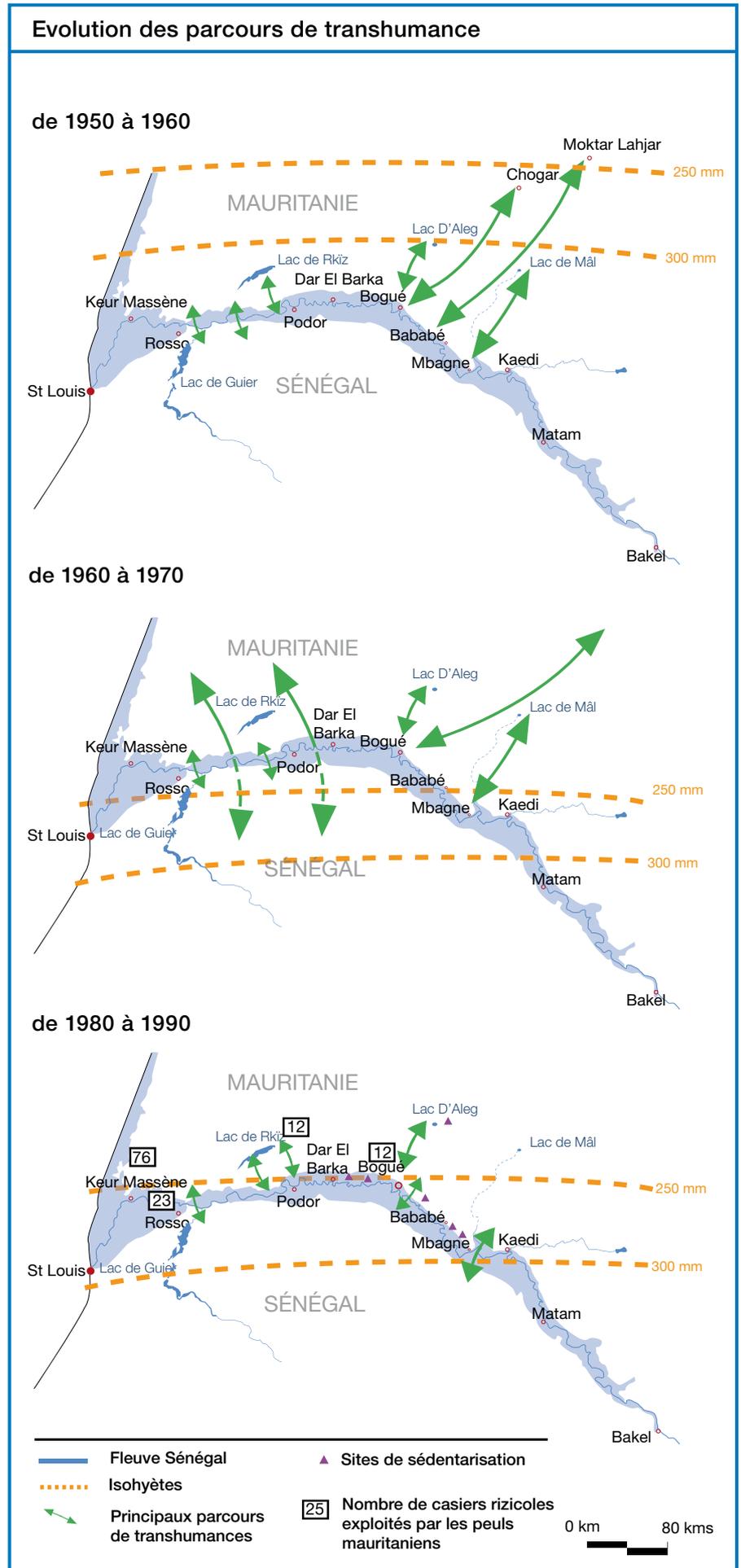
Cycle de sécheresse et évolution des dynamiques pastorales

Les agro pasteurs transhumant ou nomadisant dans les régions proches de la vallée sont majoritairement issus des communautés peul haalpulaar, les agriculteurs toucouleur habitant dans de gros villages. Dans la basse vallée, 75% des Peul cultivent le waalo en saison sèche, très peu le jeeri. Les terres de décrues sont louées auprès des Wolof et des Maures. A Bogué, peu de terres de culture appartiennent aux Peul. Les cultures sont concentrées dans le waalo et vers Demèt.

L'aridité est croissante sur la rive droite, comme le montre le déplacement des isohyètes. Les troupeaux maures et peul trouvent refuge en saison sèche sur la rive gauche. Les campements glissent vers le Sud. Les parcours de transhumance s'effectuent sur des distances et des durées de plus en plus importantes.

67% et 74% des Peul mauritaniens de Rosso et Rkiz, pratiquent respectivement la culture de décrue, notamment dans 4 zones (marigot de Garak, le long du jeeri, cuvettes du waalo entre Rosso et Ganien forêt classée, lac Rkiz et ses marigots). Les terres appartiennent pour la plupart aux maures et aux wolof (Dagana, Gani et Guidakhar).

Sur la rive mauritanienne, entre Dar el Barka et Bogué, les peul semblent détenir davantage de biens fonciers, notamment au bord du jeeri. Les transhumances se resserrent autour du fleuve tandis que les activités agricoles s'intensifient. Dès lors, les activités agricoles et pastorales rentrent davantage en compétition.



Cas no. 1

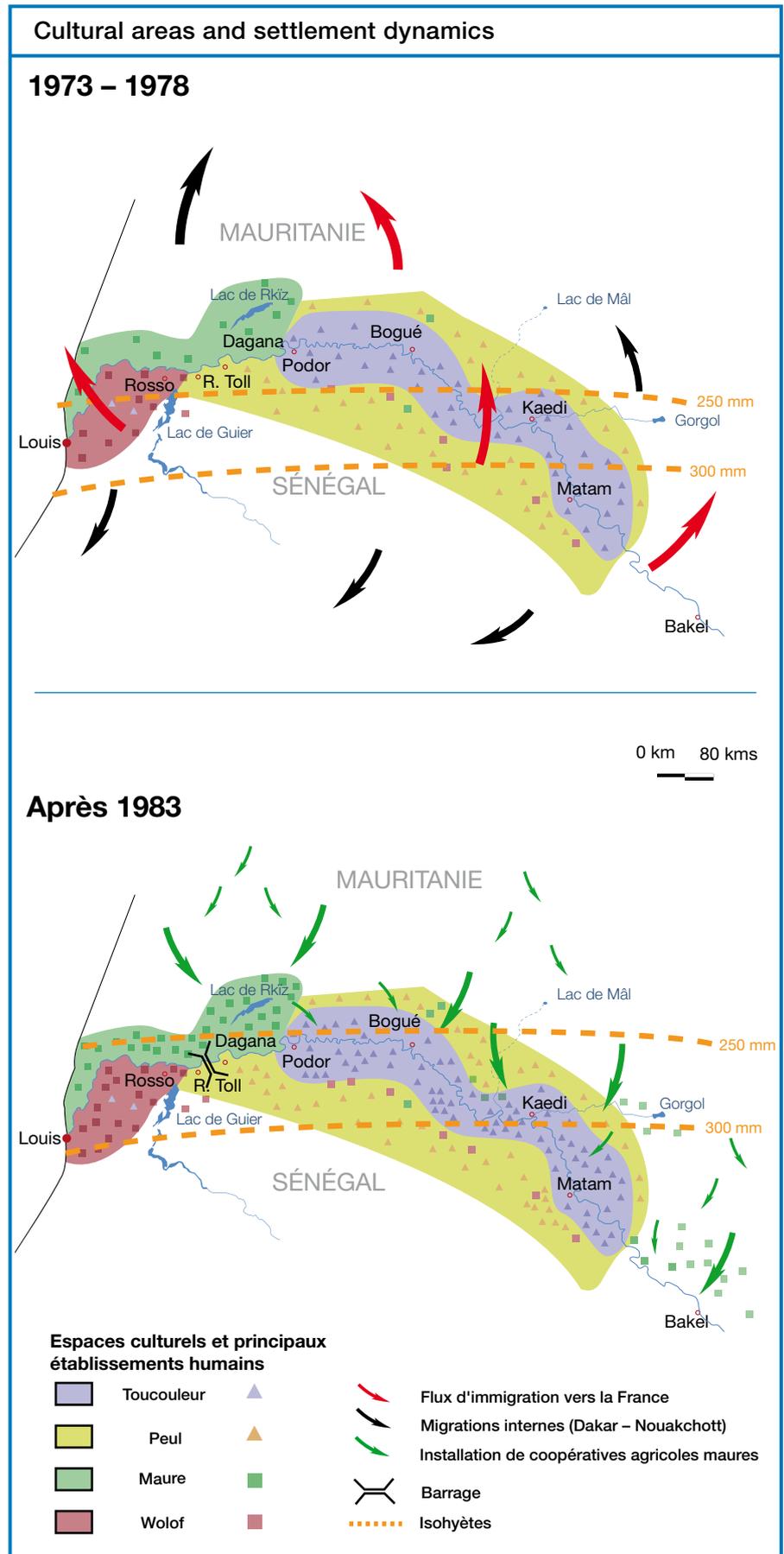
Conflit sénégal-mauritanien

Dynamiques de peuplement et compétition sur l'espace et les ressources

The droughts of 1972 – 1973 and between 1983-1986 lead to decline in cattle herds reducing significantly the revenues of Fulani cattle herders. Negro-mauritanian farmers - mainly Soninke – have emigrated massively during the mid-70s (65% of arriving migrants in France in 1975 are Soninkés, 15% Halpulaar). During the same period Maure nomades fled in great numbers to Nouakchott and Dakar.

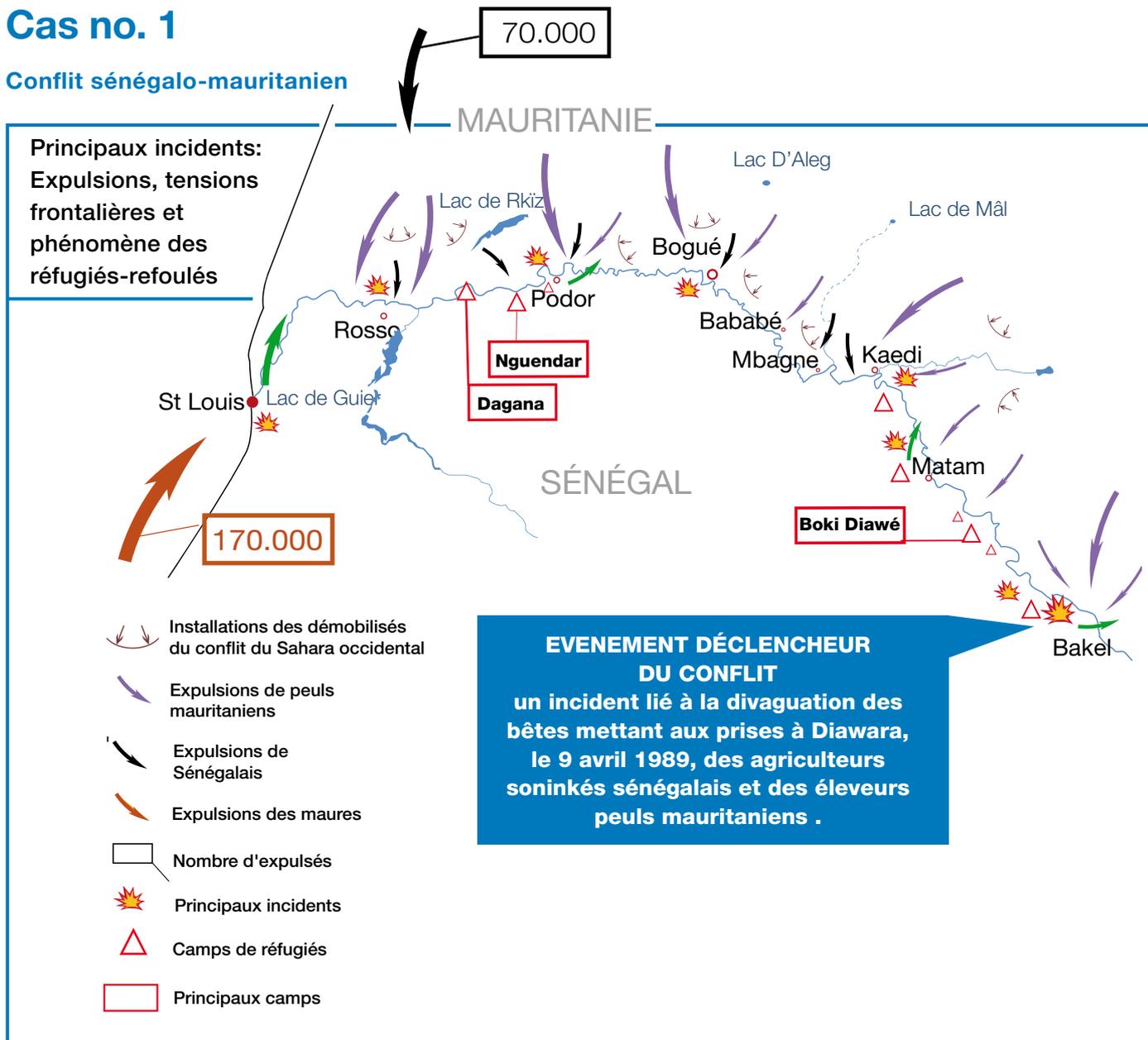
Drought and water scarcity encourage efforts to broaden co-operation between Senegal, Mauritania and Mali. Leading to the construction of dams in Manantali (1988) and Diama (1986) and the creation of an Inter-state authority to jointly manage the river (OMVS). This example contradicts often expressed beliefs that water scarcity is always a conflict vector. The 1989 Senegal-Mauritania crisis illustrates how economic opportunities, created by hydroelectric and agricultural investments, can heighten tensions over land and water assets and awake an old dispute over the border demarcation between the two countries.

The economic and environmental effects of the large scale hydroelectric and agricultural investments are very different for riverside residents. Population increased over the last 30 years, predominantly sedentary Maures and Haratins. Population between Gorgol and Guidimakha grows from 135.000 to 229.000 between 1970 and 1990 and between the area of Trarza and Brakna from 77.000 to 138.000. The fragile livelihood system equilibrium is altered by intensive agricultural production and provokes conflicts between fishing communities, farmers and livestock breeders over land and resource use. Underlined by the multiplication of incidents provoked by straying animals during the late '80s.



Cas no. 1

Conflit sénégal-mauritanien



La Mauritanie est soumise entre les décennies 70 et 80 à un contexte géopolitique et économique particulièrement fragile. La situation financière se dégrade entre 1976 et 1978 suite au conflit avec le Front Polisario. Les cours mondiaux du fer ont chuté tandis que la grande sécheresse de 1973 occasionne des pertes économiques significatives sur les cheptels. Les tensions suscitées par le débat autour de la question nationale, s'aggravent à l'occasion de la tentative de coup d'Etat orchestrée en 1987 par des officiers négro-mauritaniens du FLAM.

C'est dans ce contexte que l'Etat mauritanien adopte en 1983 une nouvelle loi foncière censée stimuler la productivité des aires

dédiées à l'agriculture irriguée. Cette réforme remet en question le droit coutumier et légalise les expropriations dont sont victimes la grande majorité des peuls mauritaniens. La crise renforce les expulsions souvent au profit des grandes coopératives agricoles.

En avril 1989, des incidents opposant pasteurs peuls mauritaniens et agriculteurs soninkés sénégalais se soldent par des massacres. S'ensuivent des vagues de représailles à l'encontre des boutiquiers maures de Dakar et des ressortissants sénégalais en Mauritanie puis des opérations massives d'expropriation et d'expulsion des pasteurs peuls sénégalais et de négro-mauritaniens vers la rive gauche du fleuve. Leurs terres sont récupérées par

des communautés maures ou haratins tandis qu'on évalue de 25 à 50.000, le nombre de refoulés sénégalais installés dans des camps le long de la nationale 2 entre 1989 et 1992.

De mai à juin 1989, les risques d'affrontements armés entre les deux Etats demeurent très élevés. Le contentieux autour de la démarcation de la frontière ressurgit lorsque le Sénégal tente de recourir à un arbitrage international. Jusqu'en 1992, les deux Etats campent sur des positions inconciliables, le Sénégal s'appuyant sur un traité colonial de 1933 pour revendiquer la rive droite du fleuve comme délimitation frontalière.



Le Seine Saint-Germain
12 bd des Iles
F-92130 Issy-les-Moulineaux

Contact philipp.heinrigs@oecd.org
Adresse courrier 2 rue André Pascal
F-75775 Paris
Cedex 16
Ligne directe +33 (0)1 45 24 89 87
Fax +33 (0)1 45 24 90 31
E-mail swac.contact@oecd.org

www.oecd.org/csao